

**AVIS CONJOINT AU PUBLIC
EN MATIERE DE COMMODO ET INCOMMODO**

**des administrations communales de Luxembourg
et de Hesperange**

Il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été introduite en vue de l'obtention d'une autorisation d'exploitation dans le cadre de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés :

Etablissement de la classe 1 :
(n° du dossier : 1/25/0610)

1) Exploitation d'un immeuble de bureaux et des installations de production de froid sur la parcelle inscrite au cadastre sous le numéro 210/3077 de la section HoC de Gasperich et sise Boulevard F. W. Raiffeisen

L'avis concernant cette demande est affiché à la maison communale de Luxembourg et à la maison communale de Hesperange **pendant quinze jours complets, à partir du 10 juillet 2026** où la demande et les plans y relatifs peuvent être consultés.

Toute personne qui entend, soit dans son propre intérêt, soit dans l'intérêt de la sécurité ou santé publique, réclamer ou présenter des observations à l'encontre du projet en question, est invitée à adresser, dans ce délai, sa réclamation par écrit, au délégué du bourgmestre en matière d'établissements classés de la Ville de Luxembourg, Service Urbanisme, 3, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

En vertu de l'article 12 de la loi précitée, le délégué du bourgmestre en matière d'établissements classés de la Ville de Luxembourg entendra tous les intéressés qui se présenteront le **27 juillet 2026 à 16:00 heures**, à l'Hôtel de Ville, place Guillaume II, Luxembourg.

Cependant, le collège vous prie de bien vouloir vous inscrire au préalable auprès du délégué du bourgmestre en matière d'établissements classés, joignable par téléphone au 4796-2547 ou par courriel à commodo@vdl.lu.

Luxembourg et Hesperange, le 8 juillet 2026

Le collège des bourgmestre et échevins
de la Ville de Luxembourg

Le collège des bourgmestre et échevins
de la commune de Hesperange